



Congelateur acheté neuf mais inutilisable

Par **micror**, le **28/04/2015 à 18:50**

Le 02 janvier 2013, j'achète un congélateur Fagor chez Leclerc. 10 mois plus tard, il ne congèle plus et donc part au service après vente. Ils me le retournent en novembre 2013 avec un nouveau compresseur. Avril 2014, même panne, il repart au service après vente pour revenir Fin mai avec un nouveau changement du compresseur. Avril 2015, toujours la même panne, et la garantie est terminée. Conclusion: achat d'un congélateur neuf, le contenu du congélateur 3 fois à la poubelle puisque jamais l'alarme n'a fonctionné (pourtant signalé) et un congélateur en panne sur les bras... bénéfice = perte totale.

Leclerc m'a vendu un appareil ne répondant pas à mes attentes.

Le fabricant Brandt (Fagor) a coulé.

Vers qui me retourner pour réparer ce préjudice?

Par **Le Quidam**, le **28/04/2015 à 23:26**

Bonjour,

Je vous invite à effectuer une réclamation copie facture sav à l'appuie pour un appareil neuf ou remboursement.